



.....Feuille 2 : VALIDATION :

Validation de l'inscription par Section Départementale (SD) FSU ou Conseil
Fédéral Régional (CFR) ou Syndicat National (SN) :

SD FSU :	ou SN : <i>SNAC</i>
ou CFR :	
NOM de la/du secrétaire : <i>François MAGUET</i>	
E-mail : <i>reg - mac - fma @ culture . gouv . fr</i>	
Portable : <i>06 82 83 68 69</i>	
valide l'inscription de : <i>Catherine Giraudon</i>	
NOM : <i>GIRAUDON</i>	Prénom : <i>Catherine</i>
pour le stage intitulé : <i>Tennis</i>	
et demande la prise en charge des frais (déplacement, hébergement, repas) par le centre de formation (voir au dos pour les règles et modalités de prise en charge)	
:	
☒ OUI / ☐ NON	
Date : <i>12/10/2017</i>	Signature : 
S.N.A.C. - F.S.U. SYNDICAT NATIONAL DES AFFAIRES CULTURELLES 61 rue de Richelieu 75002 PARIS	

Règles : Les statuts du centre de formation de la FSU (CAFORM) prévoient de prendre en charge les frais de déplacement de stagiaires, à raison de :

- une personne par Section départementale Fédérale (SD)
- une personne par syndicat national (SN)
- une personne par CFR (Comité Fédéral Régional)

Remarque : il est possible, dans la limite des places disponibles, que plusieurs stagiaires d'une même SD participent à un même stage, mais une seule d'entre eux/elles peut bénéficier de la prise en charge des frais de déplacement par le centre de formation, à désigner par le/la secrétaire de SD lors de la validation d'inscription

Modalités :

- la SD, le CFR ou le SN transmet, de préférence par E-MAIL, au Centre de Formation, la fiche d'inscription du stagiaire après l'avoir signée.
- la SD, le CFR ou le SN invite le-la stagiaire à réserver son titre transport dès l'envoi de la fiche validée
- Une dizaine de jours avant la tenue du stage, le Centre de Formation envoie confirmation (lieu, déroulement et horaires, documents...) à la/au stagiaire directement.

Prise en charge :

Déplacements : sur justificatifs (avion, train, voiture)

Repas : forfait de 11€ par repas, dans la limite de 3 repas pour un stage de 2 jours

Hébergement : une nuitée d'hôtel, forfait 50€, sur justificatif

Modalités spécifiques pour les DOM et TOM : prise en charge d'un stagiaire par SD, remboursement du voyage sur la base de 350 Euros, nuitée supplémentaire